

Nos références : COM035864 du 02/02/2023
Compte client : 05900944
Vos références : CDE DEV0182247-5 ARKADIA SERVICES CH

Adresse de livraison

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

Adresse de facturation

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 72723 du 30/05/2023</u>					
YEALINK A30-020	1206653 - Yealink A30-020 (CTP18) - Barre Android de collaboration vidéo à double optique native Microsoft Teams/Zoom/Mode BYOD pour les moyennes sa N° Série : P101623032000037	1	1 746,00	1 746,00	1
YEALINK WPP30-FREE	Yealink WPP30 - système de partage de contenu sans fil N° Série : 803112E110001301	1		0,00	1
DWPRO TITAN-TAB	Support camera mural - Noir	1	101,50	101,50	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR 1/2 J 1 TECH	1	148,00	148,00	1
DEPLACEMENT Z3	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z3	1	80,00	80,00	1
Sous-total BL : 2 075,50					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	2 075,50 €
1	20,00	2 075,50	415,10	Total TVA	415,10 €
Conditions de règlement : Echéance : 31/07/2023				Total TTC	2 490,60 €
Virement à 45 jours fin de mois				Devise : EUR Page 1/1	

Domiciliation DWPRO :
SOCIETE GENERALE
BIC : SOGEFRPP
IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)